



Formation des vérificateurs 2023–24

Module:

E1

Spécifications du module et du prestataire

Appareils mesureurs des gaz d'échappement

Groupe cible:

- *Responsables et collaborateurs d'un office de vérification, d'un laboratoire de vérification ou d'un centre de compétence.*
- *Personnes travaillant avec des appareils mesureurs des gaz d'échappement (technicien de service, etc.).*

Durée:

- *16 heures de théorie et de travaux pratiques dans les laboratoires de METAS*
- *50 heures d'exercices pratiques sur le terrain. Attestation requise.*

Conditions d'admission:

Voir l'article 2 du règlement de formation actuel de METAS.

Objectifs de la formation:

Le participant acquiert les connaissances de base en physique et en chimie nécessaires pour le contrôle et la vérification d'appareils mesureurs des gaz d'échappement. Il connaît le fonctionnement des appareils mesureurs des gaz d'échappement en théorie et en pratique.

Il maîtrise les différentes procédures de contrôle utilisées lors de la vérification. Il maîtrise la pratique de vérification sur le marché Suisse concernant les appareils mesureurs des gaz d'échappement.

Contenus du module:

- *Exécution de l'ordonnance du DFJP sur les instruments mesureurs des gaz d'échappement des moteurs à combustion (RS 941.242).*
- *Bases physiques et chimiques concernées.*
- *Principes de mesure.*
- *Catégories d'appareils mesureurs des composants gazeux (ACG) et de la fumée diesel (AFD).*
- *Présentation des modèles approuvés.*
- *Procédures générales de vérification.*
- *Vérification des différents modèles (guides de vérification).*
- *Instruments de référence et moyens techniques pour la vérification.*

Contrôle des compétences:

Examen écrit dans le cadre du module E1.

La réussite de l'examen est une condition d'admission à l'examen professionnel supérieur pour l'obtention du diplôme fédéral de vérificateur des poids et mesures.

Durée de validité:

5 ans.

Prestataire:

METAS, Lindenweg 50, 3003 Bern-Wabern.

Remarques:

Aucune.

Coûts:

Coût total du module E (E1 à E2): Fr. 3'000.-

Les cours (à l'exception des frais d'examen des modules) sont gratuits pour les vérificateurs désignés par le canton, conformément à l'article 3 du règlement de formation actuel de METAS.